

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2013

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, LOMBARD-CHANEL, SEGUIN, TRAVERSE; MM. BRIQUET, JACQUINET, LE BERRE, RENARD, SARRAZIN, SECLIER.

Absent excusé : M. Gérard LE BERRE (pouvoir à Mme BOUDOT-DROUIN)

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 6 mai 2013 : **51 820.52 €**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 mars 2013 : Monsieur Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 21 mars 2013. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sophie BOUDOT-DROUIN est désignée secrétaire de séance.

Décision du Maire prise sur délégation du conseil municipal :

Pour l'exercice du droit de préemption urbain au nom de la commune : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente des parcelles suivantes :

- AC 233 et AC 235, lieu-dit Clos Maillard,
- ZM 40, lieu-dit la Trou à la Terre
- AC 225, 44 Grande Rue

Pour la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

- Mission de coordination de sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de réhabilitation du chemin des Valsons confiée à la SOCOTEC (Troyes) pour la somme de 360 € HT, soit 430.56 € TTC.
- Acquisition de 20 chaises pour la salle des fêtes à la société SEMIO (Valence) pour la somme de 471.60 € HT, soit 564.30 € TTC.

Composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » issue du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2014 :

Vu l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 26-1/2013 en date du 26 mars 2013 optant pour un conseil à 32 représentants avec :

- 2 représentants par commune pour celles qui ont une population inférieure à 1 000 habitants
- 3 représentants pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 1 000 habitants,

Le conseil municipal émet un avis favorable à un conseil communautaire de 32 sièges avec 2 représentants par commune pour celles qui ont une population inférieure à 1 000 habitants et 3 représentants pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 1 000 habitants.

Adopté à l'unanimité

Commission intercommunale d'accessibilité : désignation d'un référent titulaire et d'un référent suppléant :

Vu la délibération du conseil communautaire n° 27/2013 en date du 26 mars 2013 validant la constitution d'une commission intercommunale d'accessibilité et invitant chaque commune à désigner un référent titulaire et suppléant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité de ses membres :

- Monsieur Jean-Luc SECLIER référent titulaire
- Monsieur Didier RENARD référent suppléant

Adopté à l'unanimité

La commission intercommunale d'accessibilité devant compter parmi ses membres des personnes extérieures au conseil (membres d'associations pour non-voyants, ...), le conseil municipal propose Monsieur Robert ZAMBELLI et Danielle GARRAUD.

Entente Sportive et Culturelle du Pays d'Orient (ESCPO) : demande de subvention : Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de subvention de l'ESCPO, étant arrivée trop tard, sans documents comptables de l'année passée et budget prévisionnel.

Cérémonie du 8 mai et festivités du 14 juillet :

- Cérémonie du 8 mai : Le rendez-vous est prévu à 10 heures 30 à la mairie. Les conseillers sont invités à venir à 10 heures pour préparer la réception qui suivra.
- Festivités du 14 juillet : Le conseil municipal arrête les tarifs du repas populaire du 14 juillet comme suit :

Repas du midi :

Habitants du village	10 €
Personnes extérieures au village	13 €
Enfants du village de moins de 12 ans	GRATUIT
Enfants extérieurs au village de 6 à 12 ans :	6 €

Repas du soir :

Habitants du village	GRATUIT
Personnes extérieures au village	3 €

Adopté à l'unanimité

Demande de mise à disposition de l'Espace Maillotin : Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de 2 familles maillotines l'Espace Maillotin le dimanche 19 mai 2013, **en cas de mauvais temps uniquement** et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, qui sera faite au nom des responsables légaux des deux familles et précisera notamment que cette mise à disposition est gratuite, que le ménage et la remise en état seront réalisés par leurs soins, qu'aucun appareil électroménager ne devra être apporté et qu'aucun mobilier (tables, chaises) ne pourra être transféré de la salle des fêtes vers l'Espace Maillotin.

Adopté à la majorité

Acceptation de chèque : Le conseil municipal prend connaissance des remerciements d'une jeune Maillotine pour lui avoir permis d'utiliser l'Espace Maillotin le 1^{er} mars 2013, et accepte le don de 50 € qui les accompagnent.

Adopté à l'unanimité

Révision simplifiée du PLU : Une réunion avec le bureau d'études et les personnes publiques associées a eu lieu le 3 mai dernier. Le projet présenté n'a pas fait l'objet de remarques négatives. La demande de commissaire enquêteur a été faite auprès du Tribunal Administratif. Dès leur nomination, l'enquête publique pourra être mise en place.

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes FLTC : Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion du syndicat intercommunal pour l'eau potable (le prix de l'eau augmentera de 2 %, soit 1,27 € le mètre cube). Les travaux de renforcement de la voie saint Laurent pour l'alimentation du futur pôle scolaire bénéficient de la DETR.

La commission communication s'est réunie et a fixé au 29 mai la date de retour des articles des associations et la tenue de la réunion de la commission afin de préparer le prochain Maillot'Infos.

Questions et communications diverses

Monsieur Patrick BRIQUET rend compte de la réunion INFOPARC dont le thème était la forêt. Il précise que le syndicat de la VAIVRE distribuera aux communes une partie des produits de la vente des derniers lots, soit 9 861 € pour Mesnil Sellières. Des travaux de voirie sont programmés en 2013 en prolongation de la Voie de Cassepot.

Monsieur Didier RENARD fait état de l'avancement des travaux de voirie sur le chemin des Valsons. Des riverains souhaitent que l'entrée (sur le domaine public) de leur propriété soit aménagée par la mise en place d'un enrobé. Le conseil émet un avis favorable à cette demande en précisant d'une part, que ces travaux sont à l'unique charge des personnes concernées et d'autre part, que la commune déclinera toute responsabilité en cas d'un quelconque sinistre (écoulement d'eaux pluviales, etc...)

Monsieur Olivier JACQUINET rappelle que les travaux de diagnostic archéologiques débuteront mardi 14 mai sur la réserve foncière. La durée de ceux-ci est prévue sur 3 jours.

Monsieur Olivier JACQUINET fait état de la divagation d'un chien dans le village. Un arrêté municipal sera pris à l'encontre du propriétaire pour mettre fin à cette situation qui porte atteinte à la sécurité des animaux et des personnes.

Séance clôturée à 22 heures 30

Prochaine réunion le 6 juin 2013 à 20 heures